

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Tarifs des prestations du Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône (LDA13) pour l'année 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver les tarifs des prestations du Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône (LDA13) pour l'année 2018, comme détaillé en annexe du rapport.

Les recettes générées par ces tarifs seront imputées sur les chapitres 70 et 75 du budget annexe du LDA13.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**